



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 28 mars 2018

Date d'affichage : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril à 20 h, les membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, dûment convoqués se sont réunis à la salle polyvalente d'HONDOUVILLE sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul LEGENDRE**, Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Membres en exercice : 48

Présents : 42

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : /

Absents excusés : 10

Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	BIDAULT Dominique	ACHER Axel
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne - Excusée
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	
BROSVILLE	ROMET Marc – Excusé	MORTREUIL Gérard
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	DECLERCQ Christophe - Excusé
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	CREVEL François
CRESTOT	DUVAL Pierre	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	BOURDET Vincent
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance – Excusée Pouvoir Benoît HENNART - QUITTEBEUF	
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	
ECQUETOT	LONCKE Didier	LAGNEL Michel
EMANVILLE	DULUT Thierry – Excusé	
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François - Excusé
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	PISANI Jean-Christophe	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	MACHETEL Michel - Excusé	CAPOEN Lucette
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUOT Claire	LAWANI Nicolas
HECTOMARE	PLOYART François	THOMAS Isabelle
HONDOUVILLE	ROULAND Jean-Claude PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGY Jean-Luc
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	DE BRYE Robert
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud – CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier DAVOUST Francis – Excusé pouvoir Hélène LEROY DURAND Francis – Excusé : pouvoir Francis BRONNAZ MAUGY Benjamin – Excusé : pouvoir Arnaud CHEUX VAUQUELIN Isabelle – Excusée : pouvoir Marie- Noëlle CHEVALIER	
LA PYLE	HEUGHEBAERT Jacques	
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	HEBERT Alain VOISIN Jean-Claude	
STE OPPORTUNE DU BOSC	HENON Jérôme	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	CARPENTIER Serge - Excusé
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	GICQUEL Christian - Excusé
LE TRONCQ	NORMAND Nicole	BAUCHER Jean-Louis
VENON	VAUQUELIN Bernard	PICARD Philippe
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Excusé	ROBACHE Arlette
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	

Formant la majorité des Membres en exercice

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE accueille les délégués communautaires présents et ouvre la séance.
Monsieur Franck PERRAUDIN – Directeur Général des Services – procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite à la parole à Monsieur Jean-Claude ROULAND – maire d'Hondouville – qui accueille ce soir le conseil communautaire.

Plusieurs réunions de conseil ont déjà eu lieu dans cette salle polyvalente, mais c'est la première fois pour un Débat d'Orientations Budgétaires. Monsieur Jean-Claude ROULAND précise que sa commune compte 817 habitants encore loin de l'objectif fixé de 1 000 habitants souhaitant que l'équipe municipale qui prendra le relais dans 2 ans puisse atteindre cet objectif. HONDOUVILLE bénéficiant d'équipements que l'on retrouve le plus souvent dans des collectivités beaucoup plus importantes.

Monsieur Jean-Claude ROULAND invite ensuite ses collègues à découvrir le travail très important qui a été réalisé par les services communautaires, les commissions et les élus pour cette présentation du DOB.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE remercie Monsieur Jean-Claude ROULAND pour son intervention, et précise que si il y a une commune qui peut témoigner de cette solidarité intercommunale et de cet esprit communautaire c'est bien la commune d'Hondouville et bien sûr son maire.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE reprend la parole et précise que la réunion de ce soir est très importante, mais avant de commencer cette séance, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE souhaitait évoquer une chose beaucoup plus importante que nos travaux, il a représenté les élus auprès de la Gendarmerie lors de la cérémonie d'hommage au Colonel BELTRAME, cérémonie très poignante empreinte d'une très grande émotion. Monsieur Jean-Paul LEGENDRE demande ensuite à l'assemblée de marquer son soutien par une minute de silence.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE reprend la parole pour poursuivre ce conseil et accueille les nouveaux conseillers communautaires désignés suite à l'accord local :

- **LE NEUBOURG** (1 conseillère communautaire titulaire) : Madame Isabel COUDRAY,
- **HONDOUVILLE** (2 conseillers communautaires titulaires) : Messieurs Jean-Claude ROULAND et Jean-Charles PARIS,
- **SAINTE COLOMBE LA COMMANDERIE** (2 conseillers communautaires titulaires) : Messieurs Alain HEBERT et Jean-Claude VOISIN,
- **LA PYLE** : 1 conseiller communautaire titulaire : Monsieur Jacques HEUGHEBAERT et 1 conseiller communautaire suppléant : Monsieur Gérard PILETTE,
- **SAINTE OPPORTUNE DU BOSQ** : 1 conseiller communautaire titulaire : Monsieur Jérôme HENON et 1 conseillère communautaire suppléante : Madame Maryse MORISSET.

Débat d'orientations budgétaires : la forme de cette présentation sera un peu différente par rapport aux années antérieures, la loi a en effet précisé qu'il était nécessaire d'avoir un vote qui ne porte pas sur le contenu du débat d'orientations budgétaires mais qui sert à attester de l'existence de cette réunion de présentation. Par ailleurs, le législateur a souhaité que la présentation soit beaucoup plus technique : exercice « pré-budgétaire », d'où l'envoi du document DOB tel qu'il a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le choix a également été fait de dissocier les Comptes Administratifs de la partie Budget, les CA seront donc présentés lors de cette séance de conseil communautaire.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE présente ensuite rapidement l'ordre du jour de la séance.

Nouveaux conseillers communautaires (cf ci-dessus) : pas d'observations ni remarques : les conseillers communautaires présentés sont désormais membres du conseil communautaire.

Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Christophe PISANI.
Le PV du Conseil Communautaire du 20/12/2017 est adopté à l'unanimité.
Information sur les décisions de Président et de Bureau : pas d'observation.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE accueille Madame Véronique CLAISSE – Trésorière - ainsi que les représentants de la presse : Monsieur Jean-Paul ADAM pour le Courrier de l'Eure et Madame Audrey CLIER pour PARIS NORMANDIE.

1ère PARTIE : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe la parole à Monsieur Arnaud CHEUX qui présente l'ensemble des documents de manière synthétique.

A la fin de la présentation, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE quitte la séance afin que le doyen du conseil – Monsieur Jacques HEUGHEBAERT – procède aux votes.

Délibération n° 2 Budget Général – Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	617 781.38 €
Recettes d'investissement	866 390.70 €
Résultat d'investissement de l'exercice	248 609.32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-49 459.81 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	4 559 746.96 €
Recettes de fonctionnement	4 787 265.02 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	227 518.06 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	615 440.25 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté par 45 Voix Pour - 2 Abstentions

Délibération N°2A – Budget Général – Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget Général, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Général n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Doyen, le Conseil Communautaire :
- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Général, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,
et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Général,

Adopté par 45 Voix Pour - 2 Abstentions

Délibération n°3 : Budget Ordures Ménagères - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	146 972.62 €
Recettes d'investissement	131 035.28 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-15 937.74 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-85 251.16 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	2 458 255.80 €
Recettes de fonctionnement	2 523 074.53 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	64 818.73 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	64 818.73 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté par 45 Voix Pour - 2 Abstentions

Délibération n°3A : Budget Ordures Ménagères – Approbation des comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget Ordures Ménagères, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Ordures Ménagères n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :

- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Ordures Ménagères, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative, et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Ordures Ménagères,

Adopté par 45 Voix Pour - 2 Abstentions

Délibération n°4 Budget Annexe SPANC - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	10 526.53 €
Résultat d'investissement de l'exercice	10 526.53 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	5 335.34 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	194 955.71 €
Recettes de fonctionnement	346 934.55 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	151 978.84 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	274 897.22 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté par 45 Voix Pour - 2 Abstentions

Délibération n°4A Budget SPANC - Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget SPANC, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget SPANC n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :

- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget SPANC, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative, et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget SPANC.

Adopté par 45 Voix Pour - 2 Abstentions

Délibération n°5 Budget Annexe Maison des Artisans - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	75 470.41 €
Recettes d'investissement	48 279.92 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-27 190.49 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-56 315.06 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	90 494.59 €
Recettes de fonctionnement	94 363.90 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 869.31 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	83 921.72 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°5A Budget Maison des Artisans - Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget Maison des Artisans, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Maison des Artisans n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :
- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Maison des Artisans, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,
et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Maison des Artisans,

Adopté à l'unanimité

Délibération n°6 Budget Annexe Multi-Services Saint Aubin - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	1 320.74 €
Recettes d'investissement	1 404.78 €
Résultat d'investissement de l'exercice	84.04 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	84.04 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	10 766.07 €
Recettes de fonctionnement	8 971.10 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 1 794.97 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	7 822.46 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°6 A Approbation des Comptes de Gestion 2017 – Budget Multi-Services ST AUBIN

Le compte de gestion 2017 – Budget Multi-Services ST AUBIN, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Multi-Services ST AUBIN n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :
- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Multi-Services ST AUBIN, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,
et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Multi-Services ST AUBIN.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°7 Budget Annexe Multi-Services Brosville - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	62 663.92 €
Recettes d'investissement	285 402.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	222 738.08 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-93 237.82 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	8 147.87 €
Recettes de fonctionnement	17 933.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	9 785.13 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	11 705.08 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté par 45 Voix Pour – 2 Abstentions

Délibération n°7 A Budget Multi-Services BROSVILLE - Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget Multi-Services BROSVILLE, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Multi-Services BROSVILLE n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :
- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Multi-Services BROSVILLE, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,
et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Multi-Services BROSVILLE.

Adopté par 45 Voix Pour – 2 Abstentions

Délibération n°8 Budget Annexe Service Aide à domicile - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	11 428.24 €
Recettes d'investissement	2 422 .00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 9 006.24 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	5 145.76 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	771 900.73 €
Recettes de fonctionnement	711 949.53 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-59 951.20 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-14 076.45 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté par 45 Voix Pour – 2 Abstentions

Délibération n°8 A Budget Service Aides à Domicile Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget Service Aides à Domicile, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Service Aides à Domicile n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :

- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Service Aides à Domicile, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,
- et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Service Aide à Domicile.

Adopté par 45 Voix Pour – 2 Abstentions

Délibération n°9 Budget Annexe Zone d'activités - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	2 729 549.23 €
Recettes d'investissement	2 761 555.12 €
Résultat d'investissement de l'exercice	32 005.89 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	113 239.89 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	2 766 377.11 €
Recettes de fonctionnement	2 862 489.23 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	96 112.12 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	230 605.16 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 9 A Budget Zone d'Activités - Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget Zone d'Activités, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Zone d'Activités n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :
- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Zone d'Activités, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,
et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Zone d'Activités.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°10 Budget Autonome Office de Tourisme - Compte Administratif 2017

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	4 472.61 €
Recettes d'investissement	5 353.95 €
Résultat d'investissement de l'exercice	881.34 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	131.99 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	129 426.29 €
Recettes de fonctionnement	146 316.86 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	16 890.57 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	23 195.03 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°10 A Budget Office de Tourisme - Approbation des Comptes de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 – Budget Office de Tourisme, après rapprochement du compte administratif 2017 – Budget Office de Tourisme n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire :
- Constatant que le compte de gestion 2017 du Budget Office de Tourisme, a des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,
et après en avoir délibéré,
- approuve le rapport de présentation,
- vote le compte de gestion 2017 correspondant au compte administratif 2017 Budget Office de Tourisme.

Adopté à l'unanimité

Après ces votes, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE rejoint le conseil communautaire, et remercie Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, Monsieur Arnaud Cheux précise que pour l'année prochaine il y aura un document de synthèse plus lisible qui accompagnera les documents « bruts ».

Monsieur Patrick LHERMEROULT intervient et demande s'il y a une Commission Finances car ce travail est trop technique pour les élus réunis en conseil.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise qu'un important travail a été fait avec les vice-présidents en faisant « du ligne à ligne » mais ce travail doit être présenté à l'assemblée délibérante et c'est à elle de décider.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE poursuit l'ordre du jour : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

Il précise que le document qui a été transmis est une proposition susceptible de s'enrichir des remarques du conseil et c'est le sens du DOB.

Chaque Vice-Président interviendra pendant 5 mn pour sa compétence voir 2 x 5 mn en cas de double compétence.

Considérations générales :

La Communauté de Communes subit une lourde baisse des dotations de l'Etat alors que la loi NOTRe transfère de plus en plus de compétences et ce dans un contexte de « compétition » de territoire.

Ambitions : maintenir toutes nos actions.

Proposition de budget correcte :

- Budget déchets : incidence importante de la contribution au SETOM,
- Très Haut Débit : maintien des objectifs prévus,
- Impact du 2^{ème} collège important,
- Fonctionnement du Gymnase A Clousier au Neubourg.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Bertrand CARPENTIER – Vice-Président en charge de l'assainissement.

INTERVENTIONS :

➤ Madame CARRERE GODEBOUT – Maire de GRAVERON SEMERVILLE - intervient sur le problème de ruissellement d'eau. Elle précise qu'elle est interpellée, depuis le début de l'année, par ses administrés suite à des inondations, il n'y a pas de bassin versant, rien n'est fait.

➤ Monsieur Bertrand CARPENTIER précise qu'il y a eu un recensement il y a quelques temps et que le problème n'a pas été identifié.

➤ Monsieur Patrick LHERMEROULT – Maire de Bérengenville - s'étonne qu'HONDOUVILLE ait bénéficié de travaux alors que pour Bérengenville un dossier a été fait auprès du Département et que les eaux de ruissellement (très boueuses) de la plaine arrivent au niveau des maisons. Pas de solutions pour le moment.

➤ Monsieur Jean-Paul LEGENDRE rappelle que ces problèmes sont intéressants mais qu'ils n'entrent pas dans le cadre du débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Bertrand CARPENTIER poursuit sa présentation avec la compétence DECHETS.

INTERVENTIONS :

➤ Monsieur Benoît HENNART – Maire de Quittebeuf – « on supprime les encombrants, le ramassage des verres, pourquoi cette augmentation de 1 % ». Il va falloir faire un courrier d'explication aux administrés.

Monsieur Bertrand CARPENTIER précise que l'on était la seule collectivité à assurer ces services, et qu'il faut répercuter l'augmentation du SETOM (6 %).

➤ Monsieur Jean Christophe PISANI – maire d'Epreville - concernant les colonnes de verres, n'y a-t-il pas possibilité d'élargir la dalle béton qui entoure la colonne ?

➤ Madame Claire CARRERE GODEBOUT : Réflexion sur la redevance incitative, où en est-on ?

Monsieur Bertrand CARPENTIER précise qu'il faut un budget confortable pour envisager cette mise en place, ce qui n'est pas le cas actuellement, et qu'il est nécessaire d'avoir un budget équilibré.

Monsieur Gérard PLESSIS – Vice-Président en charge de la Voirie et du Très Haut Débit - prend ensuite la parole pour sa présentation.

INTERVENTIONS :

➤ Monsieur Jean-Claude VOISIN : avec 150 000 € on ne peut pas faire « grand-chose » en travaux neufs ? Habituellement c'est plus.

Réponse de Monsieur Gérard PLESSIS : habituellement c'est 300 000 €,

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise qu'il y a des engagements qui ont été pris pour le 2^{ème} collège, la rue de Vltot, ce sont des travaux neufs.

➤ Monsieur Alain HEBERT – Maire de Ste Colombe – Problème sur la Rue de l'Eglise – arrêté pris pour la fermeture depuis plus de 2 mois 1/2, il n'y a pratiquement plus de goudron sur 20 m, tout est ravagé, cela devient très pénible, c'est impensable. Monsieur Gérard PLESSIS précise qu'il attend le vote des budgets pour effectuer les travaux.

➤ Madame Michèle MARIE – Maire de Criquebeuf – concernant le THD et le site internet EURE NORMANDIE NUMERIQUE très mal fait, a écrit pour savoir où ça en était, pas de retour.

Monsieur Plessis précise que chacun a reçu un planning d'avancement des travaux.

➤ Madame Claire CARRERE-GODEBOUT précise qu'elle a les mêmes problèmes, pas de respect des délais annoncés. Elle précise qu'elle est régulièrement interpellée par ses administrés.

Monsieur LEGENDRE intervient pour préciser qu'il est nécessaire de voir cela avec les responsables d'EURE NORMANDIE NUMERIQUE.

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président intervient pour la compétence Aménagement du Territoire.

INTERVENTIONS :

➤ *Madame Anita LEMERRER : concernant le PIG les objectifs sont identiques – p17 et 18 /40 ?*
Réponse de Monsieur A CHEUX : Les enveloppes budgétaires sont connues d'une action à l'autre.

Monsieur Joël LELARGE – Vice-Président en charge du Développement Economique – poursuit avec la présentation synthétique de sa compétence.

Monsieur LELARGE précise par ailleurs que les EMPLOIS RENCONTRES n'auront pas lieu en 2018.

INTERVENTIONS :

➤ *Monsieur Benoît HENNART – pour l'UCIAL : quel est le coût de mise à disposition de cette personne.*

Réponse de Monsieur Joël LELARGE : en prestation de base environ 3 000 € par an.

Le nombre d'heures n'est pas défini, cette personne interviendra au coup par coup en fonction des manifestations.

Monsieur Roger WALLART - Vice-Président en charge du Tourisme –Sport – Culture prend ensuite la parole.
Pas de questions sur cette présentation.

Madame Martine SAINT LAURENT - Vice-Présidente en charge du Soutien à la Vie Locale présente les orientations budgétaires pour sa compétence.
Pas de questions sur cette présentation.

Monsieur Jean-Claude ROULAND - Vice-Président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse prend ensuite la parole.
Pas de questions sur cette présentation.

Madame Françoise MAILLARD – Vice-Présidente en charge des Solidarités – présente les orientations budgétaires.
Pas de questions suite à cette présentation.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE intervient pour féliciter les services suite au dépôt de dossier et à la négociation qui a eu lieu dans le cadre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), ce qui permettra, pour les 3 prochaines années, que le Département compense à hauteur de 19.36 € de l'heure contre 18.22 € actuellement avec un tarif usager de 18.15 €.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE reprend la parole pour la présentation qui concerne les services fonctionnels.
Pas de question sur cette présentation.

Information : PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE consacré au BUDGET 2018 le Vendredi 13 avril 2018 à 20 h à VILLETTES.

Monsieur Jean-Paul Legendre fait ensuite procéder au vote concernant le DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE qui confirme qu'il y a bien eu un débat.

Délibération n°11 Débat d'Orientations Budgétaires 2018

La 1^{ère} partie du Conseil Communautaire du 3 avril 2018 a été consacrée au débat d'Orientations Budgétaires 2018. Il a été transmis aux conseillers communautaires le rapport d'orientations budgétaires 2018 (cf. pièce annexée).

Chaque Vice-Président a présenté, pour sa compétence, les orientations budgétaires 2018 à l'ensemble des délégués communautaires présents. Un débat s'est ensuite engagé.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2312-1

Après avoir entendu les exposés des Vice-Présidents et du Président, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter la présentation des Orientations Générales du Budget et des budgets annexes pour l'année 2018 et de l'organisation d'un débat sur ce thème.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe à la 2^{ème} partie : **DELIBERATIONS**

Monsieur Roger WALLART – Vice-Président - présente 3 délibérations concernant la Compétence TOURISME.

Délibération n°12 : Office de Tourisme - Contrat billetterie OPERA 2018

L'Office de Tourisme va assurer la vente des billets pour le spectacle d'Opéra en Plein Air Carmen de Georges Bizet, qui aura lieu les 22 et 23 juin 2018 sur le site du Château du Champ de Bataille.

L'Office de Tourisme opère, alors, en qualité de distributeur de France Billet qui assure la commercialisation des billets pour la société de production Moma Group.

Le fournisseur, France Billet, demeure le seul et unique propriétaire des billets et supporte donc les risques d'inventus. La vente des billets est dématérialisée et se fait directement par le biais d'un accès internet.

La vente des billets donne lieu à rétribution de l'Office de Tourisme pour frais de gestion administrative à hauteur de 2,50 € pour les différentes catégories de billets. Afin de mettre en place cette billetterie, il convient de signer un contrat de commercialisation avec France Billet.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 Septembre 2008 portant création de la régie à autonomie financière "Office du Tourisme" et adoptant ses statuts,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2221-14 et suivants et R2221-97

Après avoir entendu le Vice-Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'autoriser le Président à signer le contrat de commercialisation avec France Billet tel que défini ci-dessus.
- d'inscrire les sommes au budget annexe Office de tourisme 2018 chapitre 65, l'article 658.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°13 Office de Tourisme – Billetterie OPERA 2018

L'Office de Tourisme va assurer la vente des billets pour le spectacle d'Opéra en Plein Air Carmen de Georges Bizet, qui aura lieu les 22 et 23 juin 2018 sur le site du Château du Champ de Bataille.

Un contrat est passé avec France Billet pour la commercialisation des places de concert via l'Office de Tourisme du Pays du Neubourg.

Il est donc proposé de fixer les tarifs de la billetterie pour l'Opéra en Plein Air 2018 en vente à l'Office de Tourisme du Pays du Neubourg :

TARIFS DE LA BILLETTERIE DE L'OPERA 2018		
Catégories	Individuel	Réduit
Carré Or	75 €	70 €
Catégorie 1	65 €	60 €
Catégorie 2	58 €	53 €
Catégorie 3	39 €	34 €

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération n°12 en date du 3 avril 2018 relatif au contrat de billetterie Opéra en Plein Air des 22 et 23 juin 2018,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 Septembre 2008 portant création de la régie à autonomie financière "Office du Tourisme" et adoptant ses statuts,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2221-14 et suivants et R2221-97

Après avoir entendu le Vice-Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation
- de fixer les tarifs de la billetterie pour l'Opéra en Plein Air 2018 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- d'inscrire les sommes au budget annexe Office de tourisme 2018 chapitre 75, l'article 758

Adopté à l'unanimité

Délibération n°14 Office de tourisme – Tarifs Boutique

Il est proposé de fixer les tarifs des articles en vente à l'Office de Tourisme, à savoir :

TARIFS BOUTIQUE		
LIVRES ET DVD		
Livre DELAUNAY	Prix Vente Unitaire	10 €
Livre LE GUELL	Prix Vente Unitaire	10 €
Livre des Monuments aux morts	Prix Vente Unitaire	5 €
Livre des Charpentiers sans frontières	Prix Vente Unitaire	25 €
CARTES POSTALES ET SIGNETS		
Carte postale	Prix Vente Unitaire	1,20 €
Cartes postales	lot de 5	5 €
Signet	Prix Vente Unitaire	1 €
Signets	lot de 5	4 €
ENCHANTEURS SUPPORTS ET ENVELOPPES		

Enchanteur	Prix Vente Unitaire	9,95 €
Enchanteurs	lot de 3	28 €
Enchanteurs	lot de 5	45 €
Enveloppe	Prix Vente Unitaire	1.50 €
Enveloppes	lot de 3	3.50 €
Enveloppes	lot de 5	5 €
Support petit format		5,50 €
Support moyen format		7,50 €
Support grand format		8,50 €
Supports	lot de 3	18€
Enchanteur + petit support		14,50 €
Enchanteur + moyen support		16,50 €
Enchanteur + grand support		17,50 €
Enchanteurs + lot 3 supports		40 €
Enchanteur + enveloppe	Prix Vente Unitaire	11 €
Enchanteur + enveloppe	lot de 3	28 €
Enchanteur + enveloppe	lot de 5	45 €
CARTE COURSE D'ORIENTATION		
Carte course d'orientation dans le Bois du Champ de Bataille		
	Prix Vente Unitaire	1 €

Ces tarifs seront appliqués dès leurs adoptions par le conseil communautaire, et jusqu'à la prochaine délibération du conseil communautaire modifiant ces tarifs.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 Septembre 2008 portant création de la régie à autonomie financière "Office du Tourisme" et adoptant ses statuts,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2221-14 et suivants et R2221-97,

Après avoir entendu le Vice-Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- de fixer les tarifs des articles en vente à l'office de tourisme tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- que ces tarifs seront appliqués dès à présents et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération les modifie,
- d'inscrire les sommes au budget annexe Office de Tourisme 2018 chapitre 75, article 758.

Adopté à l'unanimité

Madame Françoise MAILLARD –Vice-Présidente – présente ensuite une délibération concernant la compétence SOLIDARITES

Délibération n°15 Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

En 2014, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est passé sous régime d'autorisation suite à un appel à projet lancé par le Département de l'Eure. L'objectif était de pouvoir bénéficier d'une meilleure couverture financière et de réduire le déficit dont la charge reste jusqu'à présent assumée par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg. C'est dans la continuité de cette action qu'elle a souhaité s'engager dans une nouvelle démarche de contractualisation avec le Département de l'Eure via le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** pour l'aide à domicile (cf. pièce annexée).

Le CPOM précise les modalités d'organisation du service et de financement par le Département. Il est conclu pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

La dotation globale de financement est construite sur la base :

- d'un tarif socle,
- de la juste compensation des coûts générés par plusieurs OSP (**O**bligation de **S**ervice **P**ublic) spécifiques telles que par exemple les interventions des dimanches et jours fériés, les kilomètres.

Le CPOM tient compte d'indicateurs de bonne gestion établis par le Département, basé sur des indicateurs nationaux. Suite aux éléments présentés dans le dossier de candidature et après négociations, le Département compensera à hauteur de 19,36 € les heures APA, PCH et délégation sociale réalisées par le SAAD contre 18,22 € précédemment, avec un tarif socle de 18,15 € de l'heure (tarif facturé aux bénéficiaires de l'APA, PCH et délégation sociale).

Les versements seront opérés au travers de 4 acomptes suivis d'un solde en fin d'année.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L313-11 et L314-1

Après avoir entendu la Vice-Présidente, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'autoriser le Président à signer le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2018-2020** avec le Département de l'Eure tel que présenté ci-dessus,
- d'inscrire les sommes au Budget Général 2018 et suivants à l'article 73318 et 73328.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean Paul LEGENDRE rappelle qu'il est nécessaire de signer les COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 avant de quitter la séance, ainsi que le tableau d'autorisation de transmission des documents pour les conseils communautaires par voie dématérialisée.

Avant de clore la séance, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, passe la parole à Madame Véronique CLAISSE –Trésorière du Neubourg - qui informe le conseil de son départ le 31 août 2018.

Fin de séance : 23 h 15.